Mairie de Montfort-le-Gesnois
Bulletin d'information municipal
N°01 du 9 janvier 2026

Les élus sont à votre écoute. Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

TRIFAUT Anthony : Maire - atrifaut@montfortlegesnois.fr
BULOUP Yvette : 1ère adjointe - ybuloup@montfortlegesnois.fr
MAILLARD Laurent : 2ème adjoint - lmaillard@montfortlegesnois.fr
COULON Christiane : 3ème adjointe - ccoulon@montfortlegesnois.fr
REYT Jonathan : 4ème adjoint - jreyt@montfortlegesnois.fr
DARAULT Annie : 5ème adjointe - adarault@montfortlegesnois.fr
FOUQUET Stéphane : 6ème adjoint - sfouquet@montfortlegesnois.fr

La mairie vous informe :

Vœux à la population

La municipalité de Montfort-le-Gesnois a le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra le **vendredi 16 janvier à 19h à la salle Paul RICHARD**.

Ce sera l'occasion pour l'équipe municipale de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et de partager avec vous le développement de notre commune ainsi que la réalisation des projets.

Un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié suivra la cérémonie, permettant d'échanger dans une ambiance chaleureuse.

Rentrée scolaire septembre 2026 : visite de l'école maternelle P. Kergomard

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 se feront à compter du **09 mars au 03 avril 2026**.

Les inscriptions se font uniquement par mail à l'adresse suivante : mairie@montfortlegesnois.fr

Pour inscrire un enfant, les éléments suivants doivent être fournis :

⇒ Livret de famille

⇒ Nom de l'enfant

⇒ Niveau scolaire de l'enfant pour la rentrée (très petite section, petite section, moyenne section …)

⇒ Justificatif de domicile

Dans le cas de la mise en place ou d'un renouvellement d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé), nous rappelons aux familles qu'il est impératif qu'un exemplaire du document fourni à l'école soit également transmis en mairie avec un jeu de médicaments avec une boite et la photo de l'enfant pour le temps méridien (restaurant scolaire).

Mairie - Horaires d'ouverture :
Lun. / Mer. / Sam. : 9h -12h
Mar. / Jeu. / Ven. : 9h -12h /14h -17h30

Ouverture des samedis selon le planning suivant :

⇒ Samedi 10 janvier : fermé
⇒ Samedi 17 janvier : ouvert (jusqu'à 11h)
⇒ Samedi 24 janvier : fermé
⇒ Samedi 31 janvier : ouvert
⇒ Samedi 07 février : fermé
⇒ Samedi 14 février : ouvert
⇒ Samedi 21 février : fermé
⇒ Samedi 28 février : ouvert

Les titres d'identité sont établis uniquement sur RDV. La remise se fait sans RDV.

Retrouvez l'actualité de Montfort-le-Gesnois sur Facebook.

Consultez le bulletin d'information sur notre site internet :
https://www.montfort-le-gesnois.fr

Annuaire :

Bibliothèque :
02.43.76.92.98

Centre LARES / France services :
02.43.76.70.25

Médecin : appeler le 15

Infirmière de garde :
Sandra LOISON: 06.77.93.26.49

Pharmacie :
Service de garde 08.25.12.03.04
Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale
Presbytère de Montfort :
02.43.76.70.67
Prêtre : Père François BAILLY
Permanences : Samedi de **10h** à **12h**
Pour contacter le prêtre :
02.43.89.00.43
bailly-f@wanadoo.fr

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière :
02.43.89.70.04

Gendarmerie de Connerré :
02.43.89.00.01

Déchèterie « L'Ouserie » de Saint-Mars-la-Brière :
02.43.82.96.41
www.syvalorm.fr
Horaires **d'hiver** à compter du **7 octobre**
Lundi : 14h-17h20
Mardi : 9h-11h50
Merc., vendredi : 9h-11h50/14h-17h20
Jeudi : Fermé
Samedi : 9h-11h50/14h-17h20

Prochaines collectes :
09 et 23 janvier, 06 et 20 février

Restaurant scolaire : menus de la semaine du lundi 12 janvier au vendredi 16 janvier 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas végétarien Potage de légumes et pommes de terre Pâtes à la tomate et emmental Fromage Tarte aux pommes	Feuilleté au fromage Rôti de dinde au curry Haricots verts Yaourt Compote de fruits	Charcuterie Haché de veau sauce tomate Frites Yaourt Corbeille de fruits	Céleri rémoulade Œuf dur mayonnaise Blanquette de volaille Poêlée de légumes Liégeois Corbeille de fruits	Macédoine de légumes Salade de crudités Hachis Parmentier Salade verte Fromage au choix Fromage au blanc au coulis de fruits

A vos agendas

Syvalorm : calendrier des collectes 2026

Arrêté du maire 2026/002 portant interdiction d'accès à l'ensemble des terrains de football pour cause d'intempéries

annule et remplace celui du 06/01/2025

Le maire de Montfort-le-Gesnois

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les article L2212-2, L2213-1, L2213-4 et L2214-4

Considérant qu'en raison des intempéries, l'ensemble des terrains étant devenu impraticable, il importe de réglementer leur utilisation.

ARRETE :

Article 1 : Les terrains de football seront interdits d'accès à partir de ce jour, en raison des intempéries qui rendent les terrains impraticables jusqu'à dimanche 11 janvier 2026 inclus.

Article 2 : La Présidente du club de football de Montfort-le-Gesnois, Madame Clarisse FAUTRAT est informée de cette interdiction.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Montfort-le-Gesnois, Monsieur le lieutenant de la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, les services techniques, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du présent arrêté est adressée à :
- Monsieur le lieutenant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière,
- les services techniques de la commune de Montfort-le-Gesnois,
- Madame la Présidente du club de football de Montfort-le-Gesnois, Madame FAUTRAT,
- District de la Sarthe de Football

Générations Mouvement de Montfort

Assemblée générale du club le **mardi 20 janvier** suivie du partage de la galette à 14h15, inscription des nouveaux adhérents et renouvellement de la carte à partir de 13h30.

Renseignements au 06.73.26.42.50 au 02.43.76.78.87.

Permanence du conseiller numérique

Ardenay-sur-Mérize	Bouloire	Connerré	Coudrecieux	Le-Breil-sur-Mérize
• Lundi 12 janvier de 14h-17h	• Mercredi 07 janvier 14h-17h • Vendredi 23 janvier de 14h à 17h	• Mardi 06 janvier de 14h à 17h • Mercredi 21 janvier de 14h à 17h	• Vendredi 16 janvier de 9h à 12h	• Jeudi 08 janvier de 14h-17h • Jeudi 22 janvier de 14h à 17h
Lombron	**Montfort-le-Gesnois**	**Nuillé-le-Jalais**	**Saint-Célerin**	**Sainte-Corneille**
• Jeudi 08 janvier de 9h à 12h • Lundi 19 janvier de 9h-12h	• Jeudi 15 janvier 14h-17h • Vendredi 30 janvier 9h-12h (LARES)	• Jeudi 29 janvier de 14h30 à 17h30	• Mardi 27 janvier janvier de 9h-12h	• Mercredi 14 janvier de 9h à 12h
Saint-Mars-la-Brière	**Saint-Michel-de-Chavaigne**	**Savigné-l'évêque**	**Sillé-le-Philippe**	**Soulitré**
• Lundi 05 janvier de 14h à 17h • Lundi 19 janvier de 14h à 17h	• Jeudi 15 janvier de 9h à 12h	• Mardi 13 janvier de 14h à 17h	• Lundi 26 janvier de 9h à 12h	• Mercredi 28 janvier de 9h à 12h
Surfonds	**Thorigné-sur-Dué**	**Torcé-en-Vallée**	**Tresson**	**Val-de-la-Hune**
• Lundi 26 janvier de 14h à 17h	• Mercredi 28 janvier de 14h à 17h	• Mercredi 07 janvier de 9h-12h • Jeudi 22 janvier de 9h à 12h	• Vendredi 09 janvier de 9h à 12h • Vendredi 23 janvier de 9h à 12h	• Mercredi 14 janvier de 14h à 17h *(Volnay)* • Jeudi 29 janvier de 9h à 12h *(Saint Mars du Locquenay)*